

Info-lettre n°4 du Pôle A Coeur Joie des Pays de la Loire 10-01-2025

En premier lieu, nous vous adressons nos **meilleurs vœux pour 2025** qui s'ouvre à nous comme une nouvelle partition, riche en partages et découvertes musicales.

Atelier régional

Rappel des prochains rendez-vous

mercredi 12 mars 2025 : répétition par zoom (un lien de connexion vous sera

précisé en temps utile) Sopranes - ténors :18 à 19h Alti-basses :19 à 20h

samedi 22 mars : répétition à Angers au Centre St Jean.

Le programme détaillé de la journée vous sera adressé ultérieurement.

Par ailleurs, pensez à utiliser les outils à votre disposition via le site du pôle ou en cliquant sur le lien suivant : https://padlet.com/poleacjpdloire/fichiers-de-travail-atelier-au-fil-de-l-eau-et-plus-fwngbgwitsz2mpe3

L'accès est protégé par un mot de passe facile à retenir : 497285

Compte tenu de ces outils à disposition, nous avons convenu que les inscriptions à l'atelier resteraient ouvertes jusqu'au 22 mars pour les adhérents A Cœur Joie, notamment les indépendants. (programme et renseignements pratiques sur le site.)

Les journées nationales des adhérents A Coeur Joie en avril 2026

Pour mémoire, le Pôle des Pays de la Loire est en charge de l'organisation de cet évènement. La mise en œuvre de cette manifestation conduira le conseil d'administration à faire appel à des ressources complémentaires.

Nous faisons donc un appel aux volontaires (angevins en particulier) pour nous apporter une aide en amont et /ou au cours du WE des 10, 11, 12 avril 2026.

Si vous êtes partant, merci de vous faire connaître auprès des responsables du

Pôle par mail : poleacjpdloire@gmail.com

Choralies 2025

Si des personnes sont à la recherche d'un co-voiturage pour se rendre aux Choralies 2025, vous pouvez vous adresser par mail à Alain Carabeuf (a.carabeuf@orange.fr) ou tél (06 22 59 24 91) qui assurera la liaison avec les différents demandeurs.

Assemblée générale du Pôle

Elle se déroulera le **samedi 22 mars**, jour de la prochaine répétition de l'Atelier régional.(durée limitée à une heure). Comme l'an dernier, un vote électronique sera mis en place et les rapports statutaires vous seront rédigés par courrier.

Bien amicalement,

Le Conseil d'Administration et le Conseil musical